DOCTRINE ÉCONOLOGIQUE · PILIER VII

📘 NOTE EXPLICATIVE

Production, sorties en salles et saturation de l’exposition

Ce que disent vraiment les 744 films de 2024 et les 812 films de 2025, qui porte le risque, et quand parler de gaspillage.

AVERTISSEMENT

812 films sortis en 2025 ne veut pas dire que la France a produit 812 films : ce nombre compte les films de toutes nationalités sortis en salles en France. Et une faible fréquentation ne suffit pas à qualifier une œuvre de gaspillage.

DEUX BILLETS POUR VOIR LA TENSION

SALLES FRANÇAISES · 2024 — Avant		SALLES FRANÇAISES · 2025 — Après	
Films sortis	**744**	Films sortis	**812**
Entrées	**181,5 M**	Entrées	**156,2 M**
6 354 écrans ; 231 films d’initiative française (CNC).		*6 401 écrans ; 228 films d’initiative française (CNC).*	

− 14 % **d’entrées en 2025 (− 13,9 %), alors que les nouveautés augmentent de 9,1 % et les écrans de 0,7 % seulement : un signal d’engorgement de l’exposition, pas la preuve que chaque film de plus était inutile.**

[CALCUL] 812 ÷ 744 = + 9,1 % ; 156,2 ÷ 181,5 = − 13,9 % ; 6 401 ÷ 6 354 = + 0,7 %. Bilans 2024 et 2025 du CNC.

LA QUESTION POLITIQUE

Faut-il produire moins de films, ou mieux préparer leur rencontre avec le public ?

[FAIT] donnée sourcée · **[CALCUL]** calcul reproductible · **[ANALYSE]** lecture de la doctrine · **[PROPOSITION]** mesure proposée

NOTE EXPLICATIVE · PILIER VII

Deux diagnostics à ne pas mélanger

NOMBRE	CE QU'IL MESURE
744 puis 812 films sortis	L'offre nouvelle proposée au public français, toutes nationalités.
309 puis 290 films agréés	Le périmètre de production reconnu par le CNC.
231 puis 228 films d'initiative française	Les œuvres dont l'initiative financière et artistique est principalement française. Part de marché des films français en 2025 : 37,9 %.

A. La congestion de l'offre en salles

[CALCUL] Les salles ont dû absorber environ 14 nouveautés par semaine en 2024 et près de 16 en 2025. Les écrans ne sont qu'une partie de la capacité : les bons créneaux, les budgets de lancement, la couverture médiatique et le temps du public sont rares aussi. Mais cette combinaison ne désigne pas les films responsables.

B. L'efficacité du financement français

[ANALYSE] Les aides françaises agissent sur les films agréés et d'initiative française. Elles ne contrôlent pas le nombre de films américains, coréens ou belges distribués en France. Réduire les aides françaises parce que 812 films de toutes nationalités sont sortis ferait porter le remède sur le mauvais périmètre.

Qui paie quand une œuvre ne couvre pas ses coûts ?

ACTEUR	CE QU'IL SUPPORTE
Producteurs, distributeurs, investisseurs	Développement, apports, minima garantis, promotion, et le risque de ne pas récupérer leur mise.
Diffuseurs et plateformes	[FAIT] 411,6 M€ apportés aux films d'initiative française en 2024, environ 35 % de leurs devis, dont 76,4 M€ par les plateformes étrangères.
CNC et secteur mutualisé	[FAIT] Soutien du CNC et aides régionales : 89,2 M€ en 2024, 7,6 % des devis. Des taxes du secteur, pas le budget de l'État ; à ne pas additionner aux crédits d'impôt ni aux apports des diffuseurs.
Contribuable et collectivités	Crédits d'impôt et aides locales, dont le coût fiscal doit être publié à part.
Solidarité sociale	Un film peu vu ne « coûte » pas l'assurance-chômage : les droits naissent d'une carrière et de plusieurs employeurs.
Professionnels et autres œuvres	Revenus irréguliers, droits cédés ; et les créneaux et la promotion captés au détriment d'autres films.

NOTE EXPLICATIVE · PILIER VII

Mesurer la saturation, organiser la vie des œuvres

> **[FAIT] UNE FAIBLE AUDIENCE N’EST PAS UN GASPILLAGE**
>
> Selon une étude du CNC publiée en 2026, 70 % des films d’initiative française étudiés sont exploités sur au moins cinq des six circuits (salles françaises et étrangères, vidéo physique, vidéo à l’acte, abonnement, télévision) ; 2 % seulement ne sortent qu’en salles françaises. Les salles étrangères pèsent 36 % des recettes, et huit films français sur dix y en obtiennent.

[ANALYSE] Le gaspillage ne commence pas à 5 000 ou 20 000 entrées. Il apparaît quand des ressources sont engagées sans stratégie crédible d’exposition, quand l’échec se répète sans apprentissage, ou quand les volumes augmentent alors que la rencontre avec le public est durablement impossible.

Huit indicateurs pour conclure

- films sortis, films agréés et films d’initiative française, toujours séparés ;
- nombre médian de salles et de séances en première semaine ;
- durée médiane d’exposition et vitesse de réduction des séances ;
- entrées par séance, et pas seulement entrées cumulées ;
- part des films disposant d’un budget de promotion, et concentration de cette dépense ;
- part des séances et des entrées captée par les 10, 20 et 100 premiers titres ;
- exploitation sur les six circuits ;
- résultats à 24 et 36 mois, pour capter l’export et la longue traîne.

> **LA RÈGLE DE DIAGNOSTIC**
>
> **[ANALYSE]** On parle de saturation quand plusieurs indicateurs convergent sur plusieurs années : plus de sorties, moins d’exposition par film, des durées raccourcies, plus de concentration et moins d’entrées par séance. Aucun seuil unique d’entrées ne suffit.

Le plan de vie de l’œuvre

1	**AVANT LA PRODUCTION**	Publics visés, distributeur ou stratégie alternative, engagements de salles quand c’est possible, budget de lancement, circuits envisagés.
2	**AVANT LA SORTIE**	Date et concurrence, exposition promise, promotion réellement financée, accessibilité, solution de repli.
3	**APRÈS L’EXPLOITATION**	Bilan à 24 mois : coûts, financements, séances, entrées par séance, recettes, export, télévision et plateformes, publié sans trahir le secret des affaires.

NOTE EXPLICATIVE · PILIER VII

La position de la Doctrine

Cinq principes

1. Pas de quota uniforme. [PROPOSITION]
Le bon volume varie selon les genres, les budgets, les circuits et la valeur culturelle.

2. Des aides conditionnées à un plan de vie. [PROPOSITION]
Des engagements d'exposition, pas une promesse irréaliste de succès. Un échec ponctuel ne doit pas être sanctionné ; l'absence répétée de plan doit déclencher un réexamen.

3. Une enveloppe protégée. [PROPOSITION]
Premiers films, expérimentation, documentaire, patrimoine, accessibilité, territoires fragiles.

4. Chaque problème son outil. [PROPOSITION]
La congestion des films français et étrangers doit se traiter par l'exposition et la programmation, pas par le seul financement français.

5. Cinq comptes séparés. [PROPOSITION]
Perte privée, mutualisation du secteur, dépense fiscale, subvention budgétaire et coût social sont cinq réalités différentes.

CONCLUSION

Produire avec une vraie capacité d'exposition : accepter les essais et les échecs, jamais l'invisibilité organisée.

POUR ALLER PLUS LOIN

Fiche « Aller droit au but » du Pilier VII
Annexe de chiffrage : intermittence, imputation, financement public
Note : streaming et coût complet

Sources principales

- CNC — Bilan 2024
- CNC — Bilan 2025
- CNC — Observatoire de la production cinématographique 2024
- CNC — Observatoire de la production cinématographique 2025
- CNC — Le modèle économique des films d'initiative française (2026)

Note explicative du Pilier VII · Contenu de septembre 2026, mis dans la charte le 2 octobre 2026.

Voir le site Doctrine Éconologique